

CTMESR du 16 dec 2021

## **DECLARATION FSU**

A l'occasion de ce comité technique ministériel, nous souhaitons interpeller le ministère de manière très synthétique sur quelques points.

Nos collègues des Bibliothèques de l'Université de Paris 8, de la Bibliothèque Sainte Geneviève et du Campus Condorcet sont actuellement mobilisé-es et en grève. Certaines durent depuis plusieurs semaines. Les revendications concernent la précarité des personnels, le manque de postes ou leur mutualisation, les rémunérations et le temps de travail. Les directions de ces établissements refusent de répondre aux grévistes et jouent le pourrissement de la situation. La FSU soutient ces collègues en lutte pour un meilleur service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le Ministère doit intervenir auprès des directions d'établissement pour sortir de cette situation et les directions locales doivent répondre de toute urgence aux légitimes revendications de nos collègues.

Le MESRI a annoncé au bureau de la CPCNU qu'il envisageait la suppression de l'avancement de grade pour les enseignant.es-chercheur.ses au niveau national opéré par le CNU en 2023. Cette mesure s'ajouterait à d'autres prévues dans le cadre de la LPR remettant fondamentalement en cause les missions de l'instance nationale qu'est le CNU (suppression partielle de la qualification, mise en oeuvre du RIPEC, repyramidage des postes d'enseignant.es-chercheur.ses) au profit d'une gestion essentiellement locale des carrières. La FSU s'opposera fermement à la mise en application éventuelle de ces mesures.

Concernant le repyramidage des corps d'EC, nous rappelons qu'il faudrait 5000 promotions pour atteindre la cible de 40% de PU parmi les EC, même à effectif constant d'EC que nous savons pourtant notoirement insuffisant, et que le dispositif d'attribution est insatisfaisant. Les informations qui nous remontent semblent montrer que des promotions au titre de ce dispositif se substituent aux concours 46-3. Nous souhaiterions savoir si un financement est associé à chaque promotion publiée ou attribuée, et de quelle nature.

Nous vous remercions de votre retour à notre demande d'information sur le processus de répartition des promotions entre établissements. Il faudrait pouvoir disposer des données utilisées et de plus de précision sur l'algorithme. Faute de l'avoir, il est difficile de comprendre la répartition. Les résultats apparaissent pour le moins contrastés: 8 universités ont déjà un taux de PU supérieur à 40 % et pourtant le MESRI leur accorde pourtant 102 repyramidages. Par contraste, 23 universités qui ont moins 30 % de PU ne disposent que de 89 repyramidages. Enfin comment comprendre que pour 13 universités qui comptent moins de 27% de femmes parmi les PU, les notifications de pyramidages soient en dessous de la moyenne nationale des universités.

Enfin toujours dans le registre des promotions, nous souhaiterions avoir communication des nombres de promotions et des quotas attribués aux établissements pour les avancements de grade des enseignants-chercheurs en 2020 et 2021. La diffusion de ces données pour 2019 nous avait permis de mettre en lumière que des établissements n'utilisaient pas leurs quotas de promotion, ce qui rabote les perspectives de carrière pour l'ensemble des EC et brise l'égalité de traitement entre les EC suivant leur établissement. Il faudrait examiner ce qu'il en est depuis.

Nous interviendrons sur les points à l'ordre du jour au moment de leur examen.